

SYNTHESE DE LA REUNION DE PREPARATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DE LA FERWAFI DU 26 AVRIL 1987.

Jeudi le 16/04/1987 à partir de 15H00 s'est tenue une réunion présidée par le Lt Colonel NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, et à laquelle participaient les personnes suivantes :

- NJANGWE Philippe, Directeur des Sports
- ILIBANJE Melchior, Agent de la Division Education Physique et Sportive
- HATANGIMBADAZI Jean, Agent du Bureau Législation et Contentieux
- MUDAHEMUKA Alexandre, Secrétaire Permanent de la FERWAFI.

Cette réunion avait pour principal objet de dégager la position du Département à propos des problèmes soulevés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FERWAFI du 7/12/1986 et en tenant compte de ce qui y avait été accepté. A l'issue de cette réunion, une note adressée au Président de la FERWAFI a été élaborée en reprenant les propositions concrètes du MIJEUCOOP sur les points délicats de la révision des Statuts à savoir le Secrétariat Permanent, le Conseil de Surveillance et les relations MIJEUCOOP-FERWAFI.

Cette note dont une copie se trouve en annexe sera étudiée par le Bureau Fédéral lors de sa réunion du 18/04/1987 avant d'être présentée à l'Assemblée Générale le 26/04/1987.

Outre cet objet principal, d'autres points ont été évoqués au cours de la réunion :

1. La prolongation du contrat de Monsieur FICKERT.

Monsieur FICKERT a demandé que son contrat soit prolongé de 6 mois afin qu'il puisse terminer son programme de formation. Comme le Ministère ne dispose pas de moyens financiers compte tenu des dépenses inhérentes à la célébration du 25ème Anniversaire de l'Indépendance Nationale, ce programme ne pourra pas se poursuivre avant l'année prochaine.

Mais avant de donner une suite à la demande de Monsieur FICKERT, le MINAFFET devra être contacté pour savoir où en sont les négociations en vue de l'envoi d'un autre Expert allemand.

2. Sport pour Tous.

Le Directeur des Sports a été chargé d'accuser réception de la documentation sur le sport pour Tous reçue du DEUTSCHER SPORTBUND. Il profitera de l'occasion pour informer cet organisme des efforts que notre pays fait dans ce domaine par le biais des compétitions entre les Fonctionnaires de l'Etat et des entreprises privées de la Capitale, compétitions qui vont bientôt être étendues à tout le pays. Enfin, il rappellera le dossier du projet de formation des animateurs sportifs du Sport pour Tous.

3. Jeux du 1er mai 1987.

Pour permettre la participation de notre Cellule aux Jeux du 1er mai 1987 avec des chances de se classer à une place n'allant pas au-delà de la 5ème, le Ministre a ordonné la mise sur pied d'entraînements intensifs de notre équipe tous les jours à partir du 17/4/1987 car il a été remarqué que contrairement aux autres Cellules qui sont bien avancées dans leur préparation, la nôtre n'a même pas encore commencé la sienne malgré l'instruction du Ministre.

Messieurs NJANGWE Philippe et MDARUSHIMANA Antoine sont chargés de préparer et d'assurer ces entraînements.

Avant d'entamer le point principal à l'ordre du jour, le Ministre a attiré l'attention sur trois dossiers urgents qui devront faire objet d'une étude :

Le Conseil du Gouvernement a accepté que certains articles de sport ne soient plus taxés à l'importation comme objets de luxe.

Une liste de ces articles qui peuvent bénéficier de ce régime de faveur doit être élaborée et soumise pour approbation au Ministère des Finances et de l'Economie.

Le CIC Ministériel a chargé le MIJEUCOOP de mener une réflexion sur la rentabilisation de la journée d'animation.

Cette réflexion doit se faire dans le sens de trouver des moyens d'occuper les agents qui ne font pas d'activités sportives après l'animation politique en les intéressant à d'autres activités socio-éducatifs comme le cinéma, conférence etc.....

La formation des Commissaires de match.

Comme les demandes pour la formation des Commissaires de match sont trop nombreuses, une liste tous les candidats doit être établie et des modalités de sélection en plusieurs étapes définies.

4. Préparation de l'Assemblée Générale de la FERWAFa du 26/04/1987

cfr la note au Président FERWAFa en annexe

Le Rapporteur :

MUDAHEMUKA Alexandre

Le Président de la réunion :

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col DEM

Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif



Diffusion :

- Monsieur le Secrétaire Général
au MIJEUCOOP

K I G A L I

✓ - Monsieur le Directeur Général
au MIJEUCOOP (Tous)

K I G A L I

- Monsieur le Directeur des
Sports au MIJEUCOOP

K I G A L I

- Monsieur le Chef de Division Education
Physique et Sportive

K I G A L I

- Monsieur le Chef de Division Activités
Sportives

K I G A L I

- Monsieur le Chef de Bureau Sports
Individuels

K I G A L I

- Monsieur le Chef de Bureau Sports
d'Equipe

K I G A L I

- Monsieur le Membre de la Réunion (Tous)

K I G A L I

NOTE AU PRESIDENT DE LA FEDERATION

RWANDAISE DE FOOTBALL

=====

Avant l'Assemblée Générale du 26/04/1987, nous voudrions vous donner quelques éléments à propos des problèmes soulevés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7/12/1986 et compte tenu des promesses qui y ont été faites.

A. REVISION DES STATUTS

1. Secrétariat Permanent

Après avoir examiné les problèmes que pourrait soulever ce Secrétariat Permanent à savoir notamment :

- le recrutement du personnel qui serait difficile car la sécurité de travail ne serait pas assuré,
- le détachement par le Département d'un agent comme Secrétaire Permanent qui serait une entorse à la législation des ASBL,
- les situations conflictuelles qui pourraient naître entre ce Secrétaire Permanent nommé et le Secrétaire Général élu,
- nous proposons que le Secrétariat Permanent soit remplacé par un Service Permanent d'Administration et de Logistique dont disposerait le Bureau Fédéral. Le Département pourrait accorder une partie du personnel de ce Service voire le Chef de ce personnel, l'autre étant engagé par le Bureau Fédéral. Ce Service Permanent travaillerait sous la supervision directe du Président de la FERWAF. En fait c'est la situation actuelle.

Pour ce qui est des salaires et indemnités, nous proposons que le personnel permanent engagé par le Bureau Fédéral soit payé par la FERWAF.

Concernant le personnel technique du MIJEUCCOF, comme ce ne serait pas la première fois qu'un tel personnel soit détaché à l'exemple de celui oeuvrant dans la J.O.C., dans les associations coopératives, etc..., il ne serait pas normal de lui accorder des avantages extra. Mais, étant donné que les activités sportives se passent surtout pendant les week-ends et que par conséquent ce personnel va consentir des sacrifices sans qu'il puisse bénéficier des congés de récupération, nous pourrions lui accorder une indemnité mensuelle allant de 3.000 à 5.000 FRW.

Les membres du Bureau Fédéral et des Commissions auraient des jetons de présence à des réunions d'un montant de 5000 FRW.

.../...

Pour ceux qui doivent se déplacer de très loin ils auraient une indemnité de mission dans les mêmes proportions qu'à l'Administration Centrale. Ces réunions devraient à l'avenir être programmées dans la mesure du possible dans le respect des Statuts et du Règlement Général Intérieur.

2. Conseil de Surveillance

Le conseil de Surveillance jouerait d'une part le rôle des Commissaires aux Comptes pour le contrôle des finances de la FERWFA et d'autre part, aurait pour mission de contrôler l'administration et l'application des recommandations et décisions de l'Assemblée Générale par le Bureau Fédéral, les Commissaires et les Clubs.

Il rendrait compte au Président de la FERWFA et à l'Assemblée Générale et informerait le Ministre ayant les Sports dans ses attributions.

3. Relations MIJEUCOOP - FERWFA

Eu égard aux conseils des juristes, les considérations sur ces relations devraient apparaître dans l'Arrêté Ministériel d'application de la Loi portant organisation des Sports et Loisirs au Rwanda. Par conséquent, nous retirons ce chapitre des Statuts de la FERWFA.

N.B.: Pour rester en conformité avec les Statuts de la FIFA spécialement en son article 4, les Statuts de la FERWFA doivent inclure les dispositions des articles 8, 9 et éventuellement 10 du règlement de la FIFA.

B. GESTION DE LA FEDERATION

Les Commissaires aux comptes ayant repris leur travail et accepté de finaliser le dossier relatif à la mission de contrôle que le Ministère leur avait confié, ils vont compléter le travail déjà commencé de vérification des cas litigieux.

Le contrôle qu'ils prévoient à partir du 18 Avril nous permettra d'avoir des éléments nécessaires lors de la prochaine Assemblée.

C.F.I.à:

- Monsieur le Membre du Bureau Fédéral (Tous)
- Monsieur le Secrétaire Général au MIJEUCOOP
K I G A L I
- Monsieur le Directeur Général des Sports et Loisirs
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

